Nations Unies S/PV.6824



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6824e séance

Mercredi 22 août 2012, à 10 heures
New York

Présidente:	M. Araud	(France)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Berger
	Azerbaïdjan	M. Musayev
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	Mme Duarte
	Etats-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Pankin
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Kumar
	Maroc	M. Bouchaara
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

12-46803 (F)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président : En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Feltman.

M. Feltman (*parle en anglais*) : Il s'agit du premier exposé que je présente au Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient. Je me réjouis de travailler en étroite collaboration avec le Conseil sur ces questions importantes.

A l'approche du premier anniversaire de la présentation au Conseil de sécurité de la demande palestinienne d'admission à l'Organisation des Nations Unies, nous devons nous efforcer de mettre à profit cette occasion de manière constructive pour encourager les progrès vers un dialogue digne de ce nom. En septembre dernier, le Quatuor pour le Moyen-Orient a présenté un cadre de négociations (voir SG/2178) exigeant des progrès systématiques sur les questions fondamentales. Les envoyés du Quatuor sont restés en contact étroit avec les parties et les uns avec les autres, notamment à Genève, le 14 août, afin d'évaluer la situation ainsi que les prochaines mesures à prendre par le Quatuor. Même si les échanges directs se sont poursuivis, dans le but de convenir des modalités permettant d'instaurer un cadre propice aux pourparlers, nous sommes préoccupés de ne pas encore avoir constaté les progrès nécessaires à la reprise de négociations soutenues pouvant aboutir à des résultats positifs.

Par ailleurs, les représentants d'Israël et de l'Autorité palestinienne se sont réunis afin de déterminer les moyens d'améliorer le recouvrement des recettes de l'Autorité palestinienne en réduisant le commerce illégal et la fraude fiscale. Le 31 juillet, le Premier Ministre palestinien, Salam Fayyad, et le Ministre des finances israélien, Youval Steinitz, ont signé un accord. Les nouvelles mesures comprennent la mise en place de technologies de pointe destinées à améliorer la surveillance des flux d'importations palestiniennes via Israël, et la construction d'oléoducs permettant d'acheminer les produits pétroliers directement depuis les ports israéliens. La mise en œuvre de ces mesures devrait débuter en janvier 2013. Au nombre des autres faits positifs, 6 000 nouveaux permis de travail devant permettre aux Palestiniens de travailler en Israël devraient être approuvés, ce qui porte le nombre total de permis à 30 500. Ce sont des mesures bienvenues faisant suite à d'autres mesures déjà signalées, et nous encourageons la poursuite de ces gestes positifs.

Le Comité spécial de liaison doit se réunir le 23 septembre à New York, juste avant le débat général de l'Assemblée générale. Même si à court terme la communauté internationale n'est sans doute pas en mesure d'aider effectivement les parties à surmonter leurs divergences politiques, il est essentiel que tous les pays qui se sont engagés à aider les Palestiniens à réaliser leur aspiration légitime à un État portent désormais leur attention sur le moyen de remédier à la difficile situation budgétaire et économique de l'Autorité palestinienne.L'ONU s'est associée aux nombreux pays qui ont salué les efforts déployés ces dernières années par l'Autorité palestinienne, sous la direction du Président Abbas et du Premier Ministre Fayyad, pour mettre en place ses institutions. La population palestinienne est la première à faire les frais des difficultés financières auxquelles se heurte l'Autorité palestinienne.

La baisse de l'aide extérieure et le fait que les pays donateurs n'ont pas versé en temps voulu les contributions financières promises sont un aspect majeur de la crise budgétaire à laquelle l'Autorité palestinienne se trouve toujours confrontée. En conséquence, l'Autorité palestinienne a du mal à payer à temps la totalité des salaires de ses employés. Le Ministère de la santé a également lancé un appel à l'aide pour pallier la grave pénurie de médicaments essentiels dans les pharmacies centrales.

La crise budgétaire est aggravée par la baisse de l'activité économique. Au premier trimestre 2012, il y a eu une contraction de l'économie de 3 % par rapport au trimestre précédent, en raison principalement au

ralentissement des activités agricoles et de construction. Le taux de chômage a augmenté pour passer à 24 %. Selon un rapport sur la viabilité de l'économie palestinienne, publié récemment par la Banque mondiale, pour inverser cette tendance économique négative, il va falloir redoubler d'efforts pour favoriser l'activité économique dans l'ensemble de la Cisjordanie et à Gaza, notamment en assouplissant davantage les restrictions afin de permettre au secteur privé de se développer.

Une croissance économique fondée sur l'essor du secteur privé est cruciale pour réduire la dépendance de l'Autorité à l'égard de l'aide extérieure, mais ralentir l'augmentation des dépenses est tout aussi important. La Banque mondiale a souligné le rôle clef de la croissance économique s'agissant de l'édification d'un Etat palestinien. Sans croissance économique, les progrès en matière d'édification de l'Etat risquent de plus en plus d'être remis en cause. Nous invitons de nouveau les donateurs, en particulier les pays du Golfe, à aider à régler ces problèmes de déficit de plus en plus graves auxquels l'Autorité est confrontée. Tous les pays qui défendent inlassablement la cause palestinienne sur la scène internationale auront l'occasion, pendant la réunion du Comité spécial de liaison, de démontrer concrètement leur appui au peuple palestinien et aux institutions de l'Etat palestinien pour leur permettre de prospérer.

Au cours de la période à l'examen, les activités de peuplement se sont poursuivies. Le 12 août, les autorités palestiniennes ont approuvé un nouveau projet de construction dans la colonie de Ma'aleh Adumim, à l'est de Jérusalem. Au total, 150 logements seront démolis et remplacés par 750 nouveaux logements. Le 16 août, les autorités israéliennes ont lancé des appels d'offres pour la construction de 130 nouveaux logements dans la colonie de Har Homa, à Jérusalem-Est. Comme l'a déclaré le Quatuor à maintes reprises, aucune activité de colonisation israélienne en Cisjordanie ne saurait préjuger de l'issue des négociations et ne sera reconnue par la communauté internationale. Toute construction de colonies dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, est contraire au droit international et doit cesser.

Le nombre d'opérations menées par les forces de sécurité israéliennes dans le territoire occupé de la Cisjordanie a diminué ce mois-ci. Invoquant des raisons de sécurité, elles ont effectué 141 opérations, au cours desquelles 116 Palestiniens ont été blessés, dont neuf enfants et six femmes. Deux soldats des Forces de défense israéliennes (FDI) ont été blessés par des Palestiniens. En outre, c'est dans le cadre de manifestations contre la barrière, qui s'écarte de la Ligne verte en violation de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice (voir A/ES-10/273), que 81 Palestiniens ont été blessés et que la plupart des 123 arrestations enregistrées au cours de la période considérée ont eu lieu. L'ONU rappelle que le droit de manifester pacifiquement doit être respecté et que toutes les manifestations doivent demeurer strictement non violentes.

Les actes de violence de la part de colons se sont poursuivis, avec 17 incidents qui ont fait des blessés ou des dégâts matériels. Par exemple, le 16 août, un attentat au cocktail Molotov contre un taxi palestinien a fait six blessés, tous membres de la même famille. Un adolescent palestinien de Jérusalem-Est a été agressé et grièvement blessé par de jeunes israéliens le 16 août. Nous notons que le Premier Ministre Nétanyahou et plusieurs hauts responsables israéliens ont dénoncé cette attaque. De tels actes de violence sont très préoccupants et les autorités israéliennes doivent tout mettre en œuvre pour empêcher que de tels incidents ne se reproduisent.

Au cours de la période à l'examen, aucun déplacement résultant de démolition de maisons n'a été signalé. Néanmoins, 13 structures dont plusieurs personnes dépendaient pour leur subsistance ont été démolies faute de permis de construction. En outre, d'autres ordonnances, notamment des ordres d'interruption des travaux et des ordonnances de démolition et d'évacuation, ont été émises contre plusieurs dizaines d'autres structures, y compris des résidences, dans la vallée du Jourdain et dans les gouvernorats d'Hébron et de Tubas. Par ailleurs, les autorités israéliennes ont annoncé qu'elles avaient l'intention d'expulser environ 1 000 Palestiniens de leurs maisons dans le sud de la Cisjordanie, car cette zone sera utilisée comme champ de tir pour des entraînements militaires.

Nous demeurons préoccupés par la politique de démolition et d'expulsion que les autorités israéliennes continuent d'appliquer dans la zone C et à Jérusalem-Est, et nous allons poursuivre notre dialogue avec elles à ce sujet. Je suis également préoccupé par les restrictions que les autorités israéliennes continuent

d'imposer à la livraison de l'aide humanitaire aux civils palestiniens qui ont été victimes — ou qui risquent d'être victimes — de démolitions et d'expulsions dans la zone C de la Cisjordanie. Depuis le début 2011, les autorités israéliennes ont démoli dans cette zone un total de 162 locaux et structures financés par les pays donateurs d'aide humanitaire, notamment des logements temporaires, des citernes d'eau et des abris destinés au bétail. Des ordres de démolition concernant 142 autres structures ont été donnés, mais n'ont pas encore été exécutés. En outre, depuis le début de 2012, on dénombre au moins 15 incidents au cours desquels les autorités israéliennes ont confisqué des articles humanitaires.

Quatre Palestiniens en détention administrative dans les prisons israéliennes poursuivent leur grève de la faim. Selon certaines informations préoccupantes, ces détenus feraient l'objet de mauvais traitements et l'un d'entre eux en serait à son 87e jour de grève de la faim. Nous invitons les autorités israéliennes et les détenus à parvenir à un accord permettant de mettre immédiatement un terme à cette grève de la faim et garantissant que ces prisonniers sont bien traités, conformément au droit international.

Pendant le mois de ramadan, les restrictions d'accès à la mosquée Al-Aqsa imposées aux musulmans qui souhaitent prier n'ont pas été levées. Toutefois, les autorités, en baissant par exemple de 50 à 40 ans l'âge requis pour participer aux séances de prière, ont facilité l'accès à un grand nombre de Palestiniens de Cisjordanie, ce qui leur a permis de se rendre en Israël et à Jérusalem-Est.

J'en viens à présent aux graves incidents survenus le 5 août dans le Sinaï à la frontière avec Israël. Des terroristes ont attaqué un poste de sécurité égyptien près de Kerem Shalom et ont tué 16 garde-frontières égyptiens qui étaient en train de rompre le jeûne du ramadan. Par la suite, ces assaillants ont franchi la frontière israélienne dans l'intention de tuer des Israéliens, selon toute vraisemblance. Les forces de sécurité israéliennes ont fait échouer l'attaque et les autorités égyptiennes ont intensifié leurs efforts pour prévenir de nouvelles attaques de ce genre et renforcer la sécurité dans le Sinaï.

Le Secrétaire général a vivement condamné cet attentat terroriste. Cette récente attaque, qui intervient environ un an après un incident similaire dans le sud du Sinaï au cours duquel plusieurs Egyptiens et Israéliens avaient été tués, vient tristement nous rappeler que nous devons tous continuer à nous attacher à maintenir et à renforcer la paix et la sécurité dans cette région.

Par ailleurs, immédiatement après l'attaque du 5 août, les autorités égyptiennes ont fermé le point de passage entre Rafah et Gaza, dans le cadre d'une opération de sécurité au cours de laquelle plusieurs tunnels ont également été démantelés. Toutefois, ce point de passage a été rouvert périodiquement pour permettre les déplacements pour raisons humanitaires. Il convient également de se pencher sur les conséquences humanitaire des incidents survenus ce mois-ci dans et autour de Gaza. Compte tenu des conditions de vie déjà difficiles des habitants de Gaza, les droits fondamentaux des Gazaouis doivent être protégés, y compris la possibilité pour eux de se déplacer dans Gaza et hors de Gaza pour des motifs légitimes liés à la religion, à l'éducation, à l'emploi et pour des raisons médicales ou autres. En outre, il faut assurer la disponibilité constante des produits de première nécessité, y compris ceux servant au développement. Le 15 août, un missile Grad lancé à partir du Sinaï a atterri près d'Eilat dans le sud d'Israël.

Les événements survenus dans le Sinaï, ainsi que la poursuite des tirs de roquettes à partir de Gaza et le raid aérien et les cinq incursions menées par les FDI mettent en relief combien la situation reste précaire dans la bande de Gaza. Cette frappe aérienne israélienne a eu lieu le 5 août, à Rafah. Les FDI ont pris pour cible deux militants présumés qui roulaient à moto, tuant l'un et blessant l'autre. Il s'en est suivi une brève flambée de violence, avec notamment des tirs de mortier et de missiles Qassam vers la zone de Kerem Shalom. Un civil palestinien a été blessé au cours des incursions des FDI. Au total, 35 projectiles ont été tirés depuis Gaza vers Israël au cours de la période considérée, dont un missile Grad et d'autres projectiles à courte portée. Nous condamnons fermement ces tirs aveugles de missiles à partir de la bande de Gaza. Quant à Israël, il doit exercer la plus grande retenue.

Pour relancer l'économie de Gaza, il faut assouplir les restrictions liées au bouclage de la bande de Gaza, afin de permettre des échanges commerciaux entre Gaza et la Cisjordanie, Israël et d'autres pays. Comme mentionné dans l'exposé du mois dernier (voir S/PV.6816), les

activités de reconstruction des Nations Unies ont un impact positif, bien qu'à court terme, sur l'emploi. Nous travaillons avec le Gouvernement israélien afin qu'il approuve périodiquement les projets de l'ONU : des projets se chiffrant à 360 millions de dollars ont été approuvés, et on attend le feu vert pour d'autres d'un montant de 85 millions de dollars. Nous continuons également à exhorter le Gouvernement israélien à autoriser la levée des restrictions à l'importation de matériaux clefs de construction afin que les travaux de reconstruction à Gaza puissent se faire avec plus d'efficacité. Il convient de noter que la plupart de ces matériaux continuent d'être facilement accessibles dans la bande de Gaza en raison du commerce illicite qui transite par les tunnels. Le déblocage récent de 20 000 tonnes de matériaux de construction pour le secteur privé à Gaza est un élément positif, et nous encourageons Israël à continuer à alléger les restrictions actuellement en vigueur. Par ailleurs, nous exhortons les bailleurs de fonds à financer les travaux de reconstruction de l'ONU à Gaza par l'entremise du fonds d'affectation spéciale géré conjointement par l'Autorité palestinienne et l'ONU.

Les factions palestiniennes restent bloquées quant à la marche à suivre pour parvenir à la réconciliation, notamment pour ce qui est de la mise en œuvre des accords précédents. L'organisation des élections reste une pomme de discorde majeure. Le Comité central palestinien chargé des élections a procédé à une mise à jour du fichier électoral en Cisjordanie du 5 au 9 août en prévision des élections locales qui doivent se tenir le 20 octobre 2012. Nous continuons d'appuyer les efforts en faveur de la réconciliation déployés sous l'égide de l'Égypte et sous la direction du Président Abbas, et dans le cadre des engagements pris par l'Organisation de libération de la Palestine, des positions du Quatuor et de l'Initiative de paix arabe.

Le manque d'unité a également un impact sur la population palestinienne. Entre les 16 et 27 juillet par exemple, les dossiers déposés par des habitants de Gaza pour être soignés à l'extérieur de Gaza n'ont pas été examinés en raison d'un différend entre les autorités de facto de Gaza et l'Autorité palestinienne sur la composition du comité chargé des transferts médicaux. Ce différend a été réglé le 26 juillet grâce aux efforts de la société civile et des professionnels de la santé.

Le 16 août, le Conseil a procédé à un examen approfondi de la situation en Syrie. Mes remarques seront donc brèves. Comme les membres le savent, le 20 août à minuit, la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (MISNUS) est passée à sa phase de liquidation. Un nombre limité de membres de la Mission restera en place pour gérer ce processus. Vendredi dernier, les Secrétaires généraux de l'ONU et de la Ligue des États arabes ont nommé M. Lakhdar Brahimi Représentant spécial conjoint. Il sera à New York dans le courant de la semaine.

S'agissant de la situation sur le terrain, la violence continue et, dans certains cas, elle a empiré. Le Gouvernement et l'opposition se concentrent sur des opérations militaires et sur le recours à la force, les forces gouvernementales usant d'armes lourdes contre des agglomérations. Le peuple syrien souffre énormément de la poursuite effroyable de la militarisation du conflit. Le Secrétaire général n'a cessé d'exprimer sa préoccupation face à l'afflux d'armes que reçoivent les deux parties en Syrie, ce qui, dans certains cas, semble constituer une violation de la résolution 1747 (2007) qui interdit l'exportation d'armes en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Nous constatons avec une inquiétude croissante la détérioration rapide de la situation humanitaire. Environ 2,5 millions de personnes ont besoin d'assistance humanitaire, tandis que le nombre de personnes déplacées en Syrie et l'afflux de réfugiés dans les pays voisins ne cessent de croître. Lors de la visite qu'elle a effectuée récemment en Syrie, la Coordinatrice des Nations Unies pour les secours d'urgence, Mme Valérie Amos, a souligné les efforts héroïques déployés par les organisations de secours humanitaires sur le terrain, mais elle a également relevé qu'elles ont un accès et des moyens de plus en plus limités. Elle a appelé le Gouvernement syrien à faciliter l'accès humanitaire et à élargir le nombre d'organisations avec lesquelles l'ONU et d'autres entités peuvent s'associer pour acheminer les secours à ceux qui en ont besoin.

Le Secrétaire général s'associe également à l'appel urgent lancé par Mme Amos en faveur d'une réponse plus importante et plus rapide à l'appel humanitaire de l'ONU pour la Syrie. Le plan révisé d'intervention en faveur des réfugiés syriens du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui sollicitait près de 70 millions de dollars pour ses opérations humanitaires

en Jordanie, au Liban et en Turquie, souffre d'un déficit de financement de 74 %. L'ONU appelle les bailleurs de fonds à accroître leur aide face à l'augmentation rapide d'une population qui a besoin d'aide tant en Syrie que dans les pays voisins.

Alors que la crise en Syrie continue de se détériorer, la situation au Liban devient plus précaire et il est de plus en plus important que la communauté internationale appuie sans fléchir le Gouvernement et l'Armée libanaise. Les bombardements transfrontaliers se sont poursuivis dans le nord et l'est du Liban, faisant plusieurs blessés. Les tensions résultant de la situation interne et des problèmes de sécurité restent fortes dans l'ensemble du pays et sont facilement exacerbées par l'évolution de la situation en Syrie. Le 21 août, de nouveaux affrontements entre les communautés sunnites et alaouites de Bab el-Tabbaneh et de Djebel Mohsen à Tripoli, ont fait six morts et des dizaines de blessés. Le Secrétaire général n'a cessé d'exprimer sa préoccupation face à la contrebande d'armes de part et d'autres de la frontière syro-libanaise, ce qui constitue un danger pour les deux pays et une violation de la résolution 1701 (2006).

Le mercredi 15 août, plusieurs dizaines de ressortissants syriens et un citoyen turc ont été enlevés par un clan chiite à Beyrouth en représailles à l'enlèvement plus tôt dans la semaine d'un membre de leur famille en Syrie. Si un certain nombre de ces personnes ont été relâchées, des rapports font néanmoins état de nouveaux enlèvements et de menaces de la part de ce clan à l'encontre de ressortissants syriens, turcs, saoudiens, qataris et émiriens, tandis que de nouveaux rapports signalent que d'autres clans se livrent à des activités de même nature dans la Bekaa. Le même jour, les familles de 11 pèlerins chiites libanais enlevés en mai en Syrie ont réagi aux informations selon lesquelles leurs parents auraient été blessés lors d'une attaque de l'Armée syrienne dans la région d'Azaz où la route menant à l'aéroport international de Beyrouth avait été bloquée. Le Gouvernement libanais a condamné cet état de choses, appelé toutes les parties à faire preuve de retenue et mis en place un comité de sécurité chargé d'assurer un suivi de la situation. Dans son rapport à l'Assemblée générale, le Secrétaire général a condamné avec force les enlèvements et les prises d'otages à titre de représailles en Syrie et au Liban, et il a demandé la libération immédiate de toutes les personnes détenues sans procédure régulière et en violation de leurs droits fondamentaux.

Le 9 août, les autorités libanaises ont arrêté l'ancien ministre et membre du Parlement Michel Samaha pour sa participation à la contrebande d'explosifs depuis la Syrie, dans le cadre d'un complot présumé visant des cibles à l'intérieur du Liban, l'objectif étant de provoquer un conflit entre sunnites et chiites. Deux hauts responsables de la sécurité font également l'objet d'une enquête pour leur rôle dans ce même incident. La prise de position publique de M. Samaha en faveur du Gouvernement syrien renforce les craintes que certains ne tentent de mêler le Liban aux événements régionaux, en dépit de la politique prudente du Président Sleiman et du Premier Ministre Najib Mikati consistant à dissocier le Liban de la crise syrienne. Le Secrétaire général s'est entretenu récemment avec le Premier Ministre Mikati et reste déterminé à protéger la stabilité et la souveraineté du Liban.

C'est dans ce contexte que, le 16 août, le dialogue national a repris au Liban, les discussions portant essentiellement sur la manière de remédier à la détérioration récente des conditions de sécurité. En raison, semble-t-il, des problèmes de sécurité croissants, tous les dirigeants politiques n'ont pas été en mesure d'assister à cette session. Comme le Conseil l'a déjà souligné, il importe que les dirigeants du Liban soient déterminés à préserver la stabilité et la sécurité du pays des événements régionaux. Le dialogue national doit reprendre le 20 septembre.

La situation dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) est restée prudemment calme et stable. En étroite coopération avec l'Armée libanaise, la FINUL a maintenu une présence renforcée dans sa zone d'opérations car l'Armée libanaise avait dû réduire ses forces en raison du redéploiement temporaire de certaines unités pour gérer des problèmes de sécurité dans d'autres régions du pays. Les violations israéliennes de l'espace aérien libanais ont continué pratiquement tous les jours. Dans une lettre datée du 14 août, le Liban a informé le Conseil de sécurité que le 16 juillet, Israël effectuait des travaux de génie sur la Ligne bleue, aux alentours de Fachkoul dans la zone des fermes de Chebaa.

Malgré la stagnation actuelle du processus de négociation et les obstacles à surmonter, il est clair que la solution des deux États demeure la meilleure option disponible, et la plus réaliste pour les Israéliens et les Palestiniens. De l'avis de l'ONU, non seulement les parties elles-mêmes, mais tous les États Membres se doivent d'examiner leurs actions et leurs paroles à la lumière de cet objectif. Tous les États Membres peuvent se demander si une certaine ligne de conduite rapproche Israéliens et Palestiniens d'une solution ou si elle rend cet objectif plus difficile à atteindre dans la pratique. Les discours qui appellent à la destruction d'une des parties sont inacceptables et sapent la capacité des Palestiniens à réaliser leur objectif déclaré d'un État indépendant coexistant avec Israël dans la paix et la sécurité. Le Secrétaire général a dit clairement que tous les dirigeants de la région doivent aujourd'hui faire entendre leurs voix pour réduire les tensions au lieu de les exacerber.

Pour terminer, je soulignerai que les événements au plan régional rendent encore plus urgente une sortie de l'impasse dans laquelle s'enlise le processus de paix au Moyen-Orient. L'ONU reste déterminée à œuvrer à un règlement global du conflit arabo-israélien sur la base des résolutions du Conseil de sécurité, des principes de Madrid, y compris l'échange de territoires contre la paix, de la Feuille de route et des accords précédemment conclus entre les parties. Bien que les perspectives de paix semblent s'amenuiser, nous, les Nations Unies, continuons d'espérer que les dirigeants des deux camps sauront saisir l'occasion historique qui s'offre actuellement à eux pour se mettre à travailler sérieusement en vue d'atteindre l'objectif d'un accord de paix répondant aux aspirations légitimes des peuples de part et d'autre et leur permettant d'exercer pleinement leurs droits.

Le Président : Je remercie M. Feltman de son exposé.

Il n'y pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 30.